

ARQUEBUSE GENÈVE

VOUS INVITE AU

40^{ème} TIR DU SALON DE L'AUTOMOBILE DE GENÈVE 2020

SAMEDI 14 MARS – LE MATIN

SAMEDI 14 MARS – APRES-MIDI

SAMEDI 18 AVRIL – LE MATIN

SAMEDI 18 AVRIL – APRES-MIDI

DIMANCHE 19 AVRIL – LE MATIN

AU STAND DE SAINT-GEORGES

DE L'ARQUEBUSE

AU PETIT-LANCY

À GENÈVE

ORGANISÉ PAR LE GUIDON
GENEVOIS

SOUS – SECTION DE

L'ARQUEBUSE GENEVE



2020

ALFA ROMEO
«TYPE 159»
1951

Diverses Médailles
à choix avec une
barrette de l'année

Chers amis tireurs,

Soyez les bienvenus à notre

40^{ème} Tir du Salon de l'automobile Genève 2020 à 300 mètres

Les membres de l'Arquebuse Genève
faisant partie de la sous-section du

GUIDON GENEVOIS

Se réjouissent de vous accueillir pour leur traditionnel Tir du Salon.

Ils espèrent vous voir nombreux
et vous souhaitent des résultats de haut niveau.

Un déplacement à Genève ne peut être qu'un jour de fête !

À bientôt.

DISPOSITIONS GENERALES 2020

Genre de tir : Concours de société (anciennement tir groupe B)

Lieu : Stand de Saint-Georges
Route du Pont-Butin 8
1213 Petit-Lancy

Dates et heures : Samedi 14 mars 2020
de 8h00 à 11h30

Samedi 14 mars 2020
de 14h00 à 16h30

Samedi 18 avril 2020
de 8h00 à 11h30

Samedi 18 avril 2020
de 14h00 à 16h30

Dimanche 19 avril 2020
de 08h00 à 11h00

Le bureau est fermé 30 minutes avant la fin du tir

Participation : Les sections affiliées à la FST sont invitées et peuvent inscrire un nombre illimité de groupes de 3 tireurs.

Les tireurs individuels sont admis même si leur société ne peut pas former de groupe.

Seuls les titulaires d'une licence sont admis au tir. Pour les tireurs actifs « B », les prescriptions FST sont applicables.

Inscriptions : Elles sont à adresser par courrier à l'adresse suivante :

Guidon Genevois
Stand de Saint-Georges
Route du Pont Butin 8
1213 Petit-Lancy

Ou par mail à l'adresse suivante : guidon@arquebuse.ch

Délai : **Le 7 mars 2020**, au moyen du formulaire prévu à cet effet.

Les sociétés retardataires ainsi que les tireurs individuels peuvent s'inscrire au stand les jours de tir pour autant que des cibles soient encore disponibles.

Mutations : Un tireur de groupe peut être remplacé par un membre de la même société à condition que la mutation soit annoncée avant que le premier tireur du groupe n'ait tiré.

DISPOSITIONS GENERALES 2020

Armes : Le tireur supporte les dérangements de son arme, à l'exception des ruptures de matériel.

Position :

Arme libre	Cat. A :	genou
Arme standard	Cat. A :	couché bras franc
Fusil d'assaut 57	Cat. D :	bipied réglementaire
Fusil d'assaut 90	Cat. D :	bipied réglementaire
Fusil mousqueton	Cat. D :	couché bras franc

Les vétérans (V) nés en 1960 et années antérieures (de 60 à 69 ans) ainsi que les seniors vétérans (SV) nés en 1950 et années antérieures (dès 70 ans) peuvent tirer en position couchée appuyée avec le mousqueton ou en position couchée bras franc avec l'arme libre.

Aucun allègement de position n'est prévu pour les juniors (U21) nés entre 2000 et 2003 (de 17 à 20 ans) ou pour les adolescents (U17) nés en 2004 et après.

Munition : Seule la munition d'ordonnance fournie par les organisateurs et délivrée sur place est autorisée. Elle est comprise dans le prix des passes. Les douilles restent la propriété de la société organisatrice.

Résultats : Les résultats et répartitions ultérieures seront adressés directement aux chefs de groupe après la fin du tir.

Les distinctions et répartitions immédiates sont à retirer sur place pendant la durée du tir.

Dispositions finales : Tout tireur prenant part au tir accepte les dispositions du plan de tir.

Pour tous les cas non prévus par les présentes dispositions, le règlement RTS de la FST fait foi.

REGLEMENT DU CONCOURS DE GROUPES 2020

- Catégories :** 2 catégories
Cat. A : toutes les armes
Cat. D : les armes d'ordonnance uniquement
- Participation :** Un groupe est formé de 3 tireurs. Tous les tireurs doivent faire partie de la même section de la FST, la licence faisant foi. Un tireur ne peut participer qu'à un seul groupe.
- Chaque section peut présenter plusieurs groupes. Lors de l'inscription, une liste nominative des tireurs doit être communiquée aux organisateurs avec indication de la catégorie et du numéro de licence.
- Rangeurs :** Les tireurs se présentent individuellement après avoir retiré leur livret de tir au bureau et effectuent leur programme dans l'ordre de leur arrivée. Les cibles seront réservées au fur et à mesure de la réception des inscriptions.
- Classement :** L'addition des résultats des 3 tireurs donne le résultat du groupe. En cas d'égalité, les meilleurs résultats individuels sont déterminants, puis le total des coups au centième.
- Répartition :** Le 100% de la finance d'inscription des groupes, augmenté du 50% de la différence éventuelle de la cible à répartition immédiate, sera réparti selon un barème au 50 % des groupes classés dans chaque catégorie.
- Premier prix :
Catégorie A : premier prix Frs 120.-, dernier prix Frs 5.-
Catégorie D : premier prix Frs 120.-, dernier prix Frs 5.-

REGLEMENT DES ROIS DU TIR 2020

Roi du tir : Le classement est effectué au total des 3 cibles :
Groupe 100%
Guidon 100%
St-Georges 10%
En cas d'égalité, appuis par le résultat au centième, ensuite par l'âge,
Les plus vieux d'abord.

Les 3 premiers reçoivent un prix dans chaque catégorie.

Prix : Catégorie : A
Premier prix : Frs. 100.-
2^e prix : Frs. 50.-
3^e prix : Frs. 30.-

Catégorie : D
Premier prix : Frs. 100.-
2^e prix : Frs. 50.-
3^e prix : Frs. 30.-

Roi du tir junior : U 17 et U 21

Le classement est effectué au total des cibles Groupe et Guidon. En cas d'égalité, appuis par le résultat au centième, ensuite par l'âge, Les plus vieux d'abord.

Les 3 premiers reçoivent un prix dans chaque catégorie.

Premier prix : Frs. 30.-
2^e prix : Frs. 20.-
3^e prix : Frs. 10.-

PLAN DE TIR 2020

Livret de tir : Frs. 8.-
obligatoire

• **CIBLE EXERCICE :**

Cible : A 10
Nombre de coups : 5, libre passage aux autres cibles
Nombre de passes : Illimité
Armes : Toutes les armes
Position : Libre
Prix de la passe : Frs. 5.-
munition comprise
Répartition : Aucune

• **CIBLE GROUPE :**

Cible : A 10
Nombre de coups : 15, 5 coups au coup par coup et 2 séries de 5 coups
Armes : Toutes les armes
Position : Voir dispositions générales

Finance d'inscription : pour les tireurs E, S, V, SV : Frs. 25.- par tireur
pour les tireurs Juniors : Frs. 15.- par tireur
munition comprise

Taxe de tir de groupe : Frs. 30.- par groupe de 3 tireurs.
Frs. 15.- par groupe de 3 tireurs Juniors

Distinction : Distinction ou carte-couronne à Frs 12.-
Distinction ou carte-couronne à Frs 15.- pour les tireurs ayant tiré
toutes les cibles.

	Arme libre Standard	Fass 57/02	Fass 90 Mousqueton Fass 57/03
Elite	131	119	124
V et U21	129	117	122
SV et U17	128	116	121

Répartition : ultérieure pour les groupes, selon règlement du concours de groupes

CIBLE GUIDON :

Cible : A 10
Armes : Toutes les armes
Position : Voir dispositions générales
Nombre de coups : 6 coups, au coup par coup
Prix de la passe : Frs 17.-
Frs 10.- pour les juniors
munition comprise
Répartition : immédiate

Points	Cat. A	Cat. D
60	60.-	90.-
59	40.-	70.-
58	20.-	50.-
57	12.-	35.-
56	10.-	25.-
55	8.-	20.-
54		15.-
53		10.-
52		8.-

Disposition spéciale : Dans la mesure où le paiement comptant en espèces n'atteint pas le 60% du produit des passes, la différence sera attribuée au concours de groupe. La répartition en espèces doit être retirée avant la fin du tir. Des prétentions ultérieures ne seront pas prises en considération.

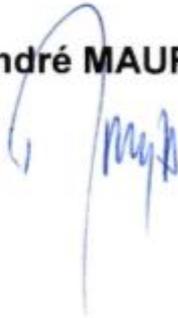
• CIBLE SAINT-GEORGES:

Cible : A 100
Nombre de coups : 5, au coup par coup
Armes : Toutes les armes
Position : Voir dispositions générales
Prix de la passe : Frs 15.-
Frs 8.- pour les juniors
munition comprise
Classement : à l'addition des 5 coups, appuis en cas d'égalité par le résultat au centième, ensuite par l'âge, le plus vieux d'abord.
Répartition : Un classement par catégorie :
1) catégorie A
2) catégorie D
60% du produit des passes au 50% des tireurs dans chaque catégorie
Catégorie A : Premier prix : Frs 80.- Dernier prix Frs 5.-
Catégorie D : Premier prix : Frs 100.- Dernier prix Frs 5.-

Pour les organisateurs :

Arquebuse Genève

André MAURY, Président



Approuvé par l'Association Sportive Genevoise de Tir

Responsable des tirs libres

Laurent JAKOB



Genève, le 26 janvier 2020